

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement urbain : l'ANRU et la Caisse des Dépôts mobilisent 240M€ en faveur des quartiers de la politique de la ville

Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Pierre-René Lemas, Directeur Général du Groupe Caisse des Dépôts, et Nicolas Grivel, Directeur Général de l'ANRU, signent le 23 septembre 2015 à Montpellier la convention relative à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement urbain dans les Quartiers de la Politique de la Ville.

Au titre de cette convention pluriannuelle :

- **L'ANRU finance à hauteur de 150 millions d'euros** l'ingénierie des protocoles de préfiguration.
- **La Caisse des Dépôts mobilise**, pour compléter les financements de l'ANRU et renforcer le soutien aux maîtres d'ouvrage, **90 millions d'euros de crédits d'ingénierie** dans les projets jusqu'en 2020.

La Caisse des Dépôts privilégiera son expertise et ses crédits d'ingénierie en faveur des maîtres d'ouvrage sur les thématiques suivantes :

- **développement économique** des projets et investissements immobiliers ;
- **urbanisme durable** en faveur notamment des écoquartiers et de la mobilité durable ;
- **transitions énergétiques et écologiques** ;
- **parc privé** des QPV, en lien avec l'Anah.

L'ANRU associera, par l'intermédiaire de ses délégués territoriaux, les Directions régionales de la Caisse des Dépôts à l'instruction et au suivi des projets, comme ce fut le cas dans le PNRU.

Cette convention marque l'affirmation d'un partenariat global qui va aller en s'approfondissant. Par ailleurs, une convention portant sur les modalités de co-investissement dans les quartiers prioritaires sera prochainement signée entre les deux établissements.

Patrick Kanner salue « cette collaboration exemplaire avec le groupe Caisse des Dépôts, partenaire financier historique des programmes de l'ANRU, collaboration qui ne peut qu'accélérer la mise en œuvre du renouvellement urbain et de la transformation des quartiers au bénéfice des habitants ».

Pierre-René Lemas indique que l'ambition de la Caisse des Dépôts en faveur des quartiers de la politique de la ville est de fédérer les acteurs de ces territoires, les acteurs privés, les acteurs publics pour investir dans des projets immobiliers créateurs de diversification fonctionnelle des quartiers, lieux d'accueil d'entreprises et de services au cœur des quartiers les plus fragiles, mais riches de potentiels.

Selon Nicolas Grivel, « cette convention est essentielle pour le développement économique des quartiers. Le partenariat avec le groupe Caisse des Dépôts s'élargira prochainement par une action conjointe portant sur le co-investissement. »

Chiffres clés

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2015-2025

- 5 Md€ d'équivalent-subventions principalement financés par Action Logement
- 20 Md€ d'investissements
- 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants
- Environ 250 quartiers d'intérêt régional

A propos du Groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. www.caissedesdepots.fr

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), avec une enveloppe d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Plus d'informations et la convention téléchargeable sur www.anru.fr

Contacts Presse

ANRU
Elizabeth Broge
01 53 63 56 79
ebroge@anru.fr

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Mélanie Branco
01 49 55 34 11
melanie.branco@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

Groupe Caisse des Dépôts
M'jid El Guerrab
01 58 50 12 66
mjid.el-guerrab@caissedesdepots.fr